infOGM

Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

UE – L'EFSA considère le maïs Mon863 comme sûr

Par Eric MEUNIER

Publié le 28/06/2007, modifié le 09/03/2026

Saisie par la Commission européenne, l'Agence Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) a rendu son avis le 28 juin 2007 sur l'étude du Pr. Gilles-Éric Séralini, concernant l'analyse des données statistiques de toxicité sur rats du maïs Mon863 fournies par Monsanto. Ces données avaient été rendues publiques suite à une décision de la justice allemande en 2005, et l'équipe du Pr Séralini avait alerté sur les dangers potentiels suggérés par ces données [1]. Selon l'EFSA, cette nouvelle analyse statistique ne soulève aucune interrogation particulière quant à des impacts sanitaires potentiels. Pour aboutir à cette conclusion, l'EFSA a demandé leur avis aux agences spécialisées des Etats membres, comme la CGB en France [2] ; elle a également mis en place un groupe de travail spécial regroupant des statisticiens, et, enfin, elle a effectué une analyse de toutes les données existantes. Ainsi, l'EFSA considère que les différences observées ne sont ni dépendantes de la dose de maïs Mon863 ingérée, ni du sexe des rats. Elle estime que ce sont des phénomènes isolés ayant lieu au hasard. A l'image du travail de la CGB, l'EFSA a également inclus des paramètres de variabilité naturelle entre les rats et conclut que les différences observées ne sont pas significatives. Suite à ces travaux, les conclusions de l'EFSA sont que certaines considérations statistiques importantes n'ont pas été prises en compte par l'équipe du Pr Séralini, et qu'en conséquence, il n'est pas besoin de reconsidérer la sécurité sanitaire du maïs Mon863, les différences statistiques observées par Monsanto, l'EFSA et Séralini n'étant pas biologiquement significatives [3].
Le Pr. Séralini a pourtant réaffirmé, dans une réponse du 10 juillet, le bien-fondé de ce travail, voyant dans les réponses de l'EFSA et de la CGB une validation de l'observation des différences entre rats, même si l'importance de ces dernières est perçue différemment. Mais surtout, le Pr. Séralini souligne que son travail est le premier à avoir été aussi loin et qu'il était de la responsabilité de l'EFSA de demander à ce qu'il soit réalisé. Enfin, le Pr. Séralini expose à nouveau les lacunes des analyses toxicologiques effectuées, à savoir qu'elles ne soient conduites que sur un mammifère (au contraire des analyses de pesticides ou médicaments qui se font sur trois mammifères), la trop courte durée des analyses (90 jours) et enfin, le fait que les protocoles suivis n'obligent pas à examiner en détail certaines données (comme les différences entre rats car elles ne seraient pas liées à la dose de PGM ingérée) [4]. Trois jours après la publication de l'avis de l'EFSA, lors du Conseil des ministres de l'Environnement du 28 juin, l'Autriche, soutenue par douze Etats membres dont la France [5], a demandé à la Commission européenne de prendre des mesures pour "suspendre ou limiter l'autorisation du MON 863". L'Autriche a également suggéré qu'une nouvelle étude de ce maïs sur le long terme soit conduite, en se basant sur les dernières découvertes de toxicologie et des méthodes appropriées pour évaluer les performances biologiques des animaux nourris avec ce maïs. Cette étude devrait comprendre une étude de

toxicité subchronique [6]. Le Conseil n’a pas encore répondu à cette demande.

[1] cf. Inf’OGM n°65, Mon863, la controverse continue...

[2] cf. Inf’OGM n°87, FRANCE - CGB, un rapport d’activités comme héritage

[3] http://www.efsa.europa.eu/en/scienc...

[4] http://www.criigen.org/efsajuly2007.pd

[5] Irlande, Italie, Pologne, Luxembourg, Belgique, République Tchèque, France, Chypre, Hongrie, Malte, Grèce et Slovaquie

[6] http://www.consilium.europa.eu/ueDo...

Adresse de cet article : https://infogm.org/ue-lefsa-considere-le-mais-mon863-comme-sur/